Demande de Remboursement

Prénom NOM : Sandra Wälti

NPA, Localité * : 1008

IBAN *: CH94 0024 3243 5536 0440 Y

Date de la demande : 20 Octobre 2024

Pôle d'activité : Couture

Motif:

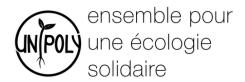
Paiment de 1 verre pour chacun des 5 membres

team building Giraf Bar

Montant(CHF):

Signature:

*Si ce n'est pas votre première demande, ces champs ne sont pas obligatoires. <3



Bar Giraf Rue Pierre-Viret 6 1003 Lausanne

... Recu du Litent

Vente MasterCard Contactless Debit Mastercard XXXXXXXXXXXXXXXXX

01.10.2024 20:54:49

Trm-Id: 25145482

AID: 11722

TRX. REF-Nr: 88467452861

Code Auth: DTHMAN 2

EFT CHF: 31.00 Pourboire CHF: 0.00

Total-EFT CHF: 31.00

Transaction OK

Worldline



Reconnaissance de dettes pour : "Teambuilding UPFL : S2425-UPFL-REMB-8"

Afin de garantir la qualité de ses activités, l'association Unipoly permet à ses membres de faire des dépenses en espèces au nom de l'association. Le montant est alors préparé sous forme d'enveloppe ou de fond de caisse et la différence des montants initiaux et finaux est alors justifiée par diverses pièces justificatives qui doivent être fournies à la trésorerie générale de l'association. Ces pièces justificatives doivent prouver que les dépenses ont bien été engagées afin d'aider l'association dans son but.

Le document présent témoigne d'une irrégularité dans les pièces justificatives présentées pour les dépenses engagées sous le nom « Teambuilding UPFL : S2425-UPFL-REMB-8 ». Dans de tels cas, et en l'absence de directives précises sur les mesures à prendre, le présent formulaire sert de confirmation quant à la nature et le but des dépenses engagées sous le nom «Teambuilding UPFL : S2425-UPFL-REMB-8 ».

Par leur signature du document présent, Sandra Wälti membre d'Unipoly association pour laquelle lesdites dépenses ont été engagées, et Guillaume Heubi, secrétaire générale de l'association Unipoly, confirment que les dépenses engagées sous le nom « Teambuilding UPFL : S2425-UPFL-REMB-8 » l'ont été dans le but de servir l'association et de ce fait doivent être sujettes à un remboursement.

Descriptif des objets présents dans l'ensemble des pièces justificatives pour la dépense:

- 1. Achat boissons Giraf Bar
 - (a) Pour un total de 31.00CHF
 - (b) Dépense engagée par Sandra Wälti.

La trésorerie générale de l'association Unipoly reconnait ainsi devoir la somme de **31.00** CHF à Sandra Wälti.

16 11 1014 Le 19.11.2023 à Lausanne.

Le·la membre d'Unipoly

Sandra Wälti:

Le·la secrétaire général·e d'Unipoly

Guillaume Heubi :